



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



150^e Assemblée de l'UIP

Tachkent, Ouzbékistan (5-9 avril 2025)

Assemblée
Point 4

A/150/4-Inf.1
10 février 2025

Volet spécial du débat général sur la redevabilité : Mesures prises par les Parlements membres de l'UIP

Mardi 8 avril 2025

Note d'orientation

Renforcer la redevabilité à tous les niveaux est une priorité essentielle de la [Stratégie de l'UIP 2022-2026](#). Le véritable impact de l'Organisation se mesure dans la manière dont les Parlements membres traduisent les résolutions, les déclarations et les décisions qu'ils adoptent en politiques et initiatives concrètes. Les résultats de l'UIP peuvent donner lieu à différents types de changements – les parlements peuvent organiser des débats connexes en plénière ou en commission, ajuster les cadres législatifs et budgétaires, renforcer les mécanismes de contrôle ou multiplier les débats entre les décideurs et le grand public. En intégrant les recommandations de l'UIP aux programmes nationaux et en mobilisant les parties prenantes concernées, les parlements peuvent contribuer à transformer les engagements politiques en résultats tangibles qui améliorent le bien-être des communautés.

En 2024, l'UIP a fortement mis l'accent sur la paix et la sécurité et a continué de promouvoir la diplomatie et le dialogue parlementaires en faveur d'un ordre mondial plus inclusif et démocratique. Cet effort est guidé par deux principes fondamentaux : la sécurité humaine et la sécurité commune. La sécurité humaine permet aux gens de vivre sans crainte, sans dénuement et dans la dignité, ce qui constitue le socle de sociétés justes et équitables, dans lesquelles les individus sont protégés de la violence et de l'oppression et ont accès à l'alimentation, aux soins de santé et à l'éducation. La sécurité commune correspond à l'idée qu'aucun pays ne peut assurer seul sa sécurité – la véritable stabilité vient de la coopération, qui implique que la sécurité d'une nation est liée au bien-être de ses voisins et du monde en général. Ces principes définissent la vision de l'UIP d'un système international démocratique, inclusif et pacifique, capable de relever les défis contemporains tout en assurant un avenir juste et durable aux générations futures.

Pour la quatrième année consécutive, le débat général de l'Assemblée de l'UIP comprendra un volet spécial sur la redevabilité, conçu pour encourager les Parlements membres à faire connaître leurs bonnes pratiques. Ce volet est l'occasion pour les parlementaires de présenter les progrès accomplis, de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres, encourageant ainsi un environnement de collaboration qui renforce l'efficacité et la redevabilité globales de l'UIP. Les délégations sont invitées à expliquer comment leur parlement a donné suite aux résultats de l'UIP en 2024 – résultats qui s'inscrivent dans le thème plus général du renforcement de la paix et de la sécurité en faveur des générations actuelles et futures et qui viennent l'alimenter, notamment :

- a) la Déclaration de Genève sur le thème [Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension](#),
- b) la résolution de l'UIP intitulée [L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle](#),

F

#IPU150

- c) la résolution de l'UIP intitulée [Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité,](#)
- d) la Déclaration de Genève sur le thème [Exploiter la science, la technologie et l'innovation \(STI\) pour un avenir plus pacifique et durable,](#)
- e) la résolution de l'UIP intitulée [L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit,](#)
- f) la résolution de l'UIP intitulée [Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde.](#)

Tous les parlementaires sont invités à contribuer à cette séance spéciale, au moyen de brèves interventions (trois minutes maximum), pour présenter les principaux aspects de leurs travaux ainsi que des recommandations visant à renforcer la mise en œuvre des résolutions de l'UIP. **Des photos et de courtes vidéos** des activités organisées par les parlements au titre du suivi des décisions de l'UIP sont également les bienvenues et seront projetées lors de cette séance.

Les délégations sont priées de se préinscrire à ce volet spécial en écrivant à mhg@ipu.org.